



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Grandes surfaces

Question écrite n° 48138

Texte de la question

M. Arsene Lux appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur les conséquences pour les commerces horticoles de la limitation de l'espace de vente des grandes surfaces. La vente des produits horticoles sous chapiteau qui représente une ressource importante de ce commerce, notamment au printemps, à la Toussaint et à Noël devrait sensiblement se réduire, le parc de stationnement des grandes surfaces étant moins souvent utilisé comme espace de vente. Aussi, il lui demande dans la perspective d'éviter un important préjudice commercial pour le commerce horticole d'examiner la possibilité sur un plan juridique d'autoriser les producteurs horticoles à vendre avec l'accord des grands distributeurs sur les aires de stationnement leur appartenant.

Données clés

Auteur : [M. Lux Arsène](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48138

Rubrique : Grande distribution

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 646